

Séance du Conseil Municipal du 22 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux juin à vingt heures trente

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 mai 2017

Présents : MMe BLAINEAU Angélique, BLANCHARD Agnès, ETAVARD Catherine, LARMUTH Angéla, SAMSON Stéphanie, VARIN Chantal, MM FOUCHÉ Étienne, BALLAND Jean-Michel, BONNEAU Pascal, PAPIN Stéphane, ROBICHON Hervé,

Absents excusés : CHAMPHOYAUX Dominique et M. SITEAU Anthony.

Absent: DECHAINE Bruno

A donné pouvoir :

Secrétaire de séance : ETAVARD Catherine.

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelant aucune observation de la part des Conseillers est accepté à l'unanimité.

ACHAT MATERIELS DE DESHERBAGE

Suite à la journée d'information du CAUE, des méthodes alternatives à l'utilisation des pesticides, Mme BLAINEAU fait part au conseil de ses recherches sur internet concernant le matériel de désherbage.

Elle explique qu'il conviendrait d'acheter une débroussailleuse de type « City Cut » dont les lames préservent les équipements urbains et les voitures.

Le conseil accepte cette proposition, un **devis sera demandé** à l'EIRL le Dépanneur, pour l'achat de ce type de débroussailleuse.

ACHAT D'UNE AUTO-LAVEUSE POUR LA SALLE DES FÊTES

Pour l'entretien de la salle des fêtes, il convient d'utiliser du matériel adapté.

La société « COPRONET » de Poitiers est venue faire une démonstration d'une machine « Auto-laveuse » à la salle des fêtes. Montant du devis de 2 335,51 TTC.

Le Conseil à l'unanimité **ACCEPTE** le devis de la société « COPRONET » pour un montant de 2 335,51 euros TTC et **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis. Le montant de la dépense sera inscrit en investissement.

CONCLUSION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES « AMENAGEMENT DU BOURG »

Suite à la publication de l'appel d'offres début mai, 8 bureaux d'étude ont postulé.

La réunion de la commission du 29 mai a retenu 4 bureaux d'étude qui ont été auditionnés le mardi 20 juin.

- Éric ENON de La Rochelle
- IMOTEP 17 de Rochefort
- POOLA PAYSAGE de Paris
- GENIPLANT de Beaulieu/ Bressuire.

La commission propose au conseil de retenir le bureau d'étude Éric ENON de La Rochelle, pour les raisons suivantes :

➤ Proposition de l'équipe constituée par l'agence Éric ÉNON :

Tranche ferme : 11 400 € TTC

Tranche conditionnelles : 7,5% < 150 000 HT et 6,5% de 150 001 à 250 000 HT

➤ Motivation du choix :

Organisation intéressante, très bonne lecture urbaine et paysagère du lieu, bonne compréhension des enjeux et bonne approche méthodologique avec un prix en cohérence avec cette dernière.

Le conseil municipal **ACCEPTE** la proposition de la commission d'appel d'offres de retenir le bureau d'étude Éric ENON de La Rochelle, et **AUTORISE** M. le Maire à poursuivre les démarches pour ce dossier.

PROJET DE DELIBERATION POUR LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Monsieur le Maire informe qu'un dispositif portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, a été adopté pour les fonctionnaires de l'Etat (décret N°2014-513 du 20 mai 2014) et est transposable aux fonctionnaires territoriaux en application du principe de parité tel que fixé par l'article 88 de la loi N°84-5 du 26 janvier 1984 et le décret N°91-875 du 6 septembre 1991 modifié.

Ce nouveau régime indemnitaire a pour vocation de réduire le nombre de primes existantes actuellement mises en œuvre. Il s'inscrit dans une démarche de valorisation de l'exercice des fonctions, de l'expérience et de l'engagement professionnel ainsi que de la manière de servir.

Elle se compose d'une part fixe, l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et d'un complément indemnitaire annuel (le CIA).

Les conseillers municipaux acceptent de mettre en place le R.I.F.S.E.E.P, le projet avec la délibération afférente devra être soumis au Comité Technique du Centre de gestion pour avis.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Par son courrier du 12 juin 2017, le SIEDS informe la municipalité, que la commission qui s'est réunie le 02/05/2017, n'a pas retenu la demande d'aide, de la commune, pour l'effacement des réseaux de « Chez Les Houmeaux » dans son programme d'aide aux collectivités, en raison d'un montant de travaux à engager supérieur à l'enveloppe globale du budget 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Fait à Clussais la Pommeraie,

Le 23 juin 2017

Le Maire, Étienne FOUCHÉ